

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

Gestionnaire
Laetitia FLOCHLAY
Téléphone
05 46 01 13 51

Courriel
Laetitia.flochlay@ac-
poitiers.fr

Téléphone
05 46 01 12 48

Courriel
ce.0171022u@ac-poitiers.fr

Adresse
Rue de Bel Air
17230 MARANS

Marans, le 8 juin 2016

La Principale

à

Mesdames, Messieurs les parents d'élèves

Objet : Demi-pension 2016/2017 – paiement par prélèvement automatique.

Mesdames, Messieurs,

Vous avez la possibilité de payer la demi-pension de votre enfant par prélèvement automatique (**enfant non boursier uniquement**).

Pour cela, vous devez remplir le document joint (mandat de prélèvement SEPA) et nous le retourner accompagné d'un RIB.

Le prélèvement automatique s'effectuera sur la base de **8 mensualités**.

Le montant de l'échéance est déterminé sur la base du tarif forfaitaire annuel 2016 soit : **417.20€**.

Les prélèvements se feront selon l'échéancier ci-dessous :

Dates (entre le 10 et le 15 du mois)	Montants
Novembre 2016 à Mai 2017	53€
Juin 2017	(*)

(*)Le dernier prélèvement permet de solder la facture de demi-pension pour l'année scolaire 2016/2017, en prenant en compte les remises éventuelles et l'ajustement du tarif exact encore inconnu à ce jour.

Le document d'autorisation de prélèvement sera à retourner **pour le 15/09/2016**.

Il est important de noter qu'après 2 rejets de votre banque, les prélèvements seront systématiquement arrêtés. Vous devrez alors procéder au règlement intégral de la créance due et des frais générés, par chèques ou en espèces au collège.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.

L'Administrateur de l'Éducation Nationale
Agent Comptable

Nicolas DUFRESNE



Principale,

COQUET

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Type de contrat :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez COLLEGE MAURICE CALMEL à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de COLLEGE MAURICE CALMEL.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR 15 ESD 535568

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

DESIGNATION DU CREANCIER

Nom : COLLEGE MAURICE CALMEL

Adresse : rue de Bel Air

Code postal : 17230

Ville : MARANS

Pays : FRANCE

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

--	--	--	--	--	--	--

						(
--	--	--	--	--	--	---	--	--	--

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif

Paiement ponctuel

Signé à :

Signature :

Le (JJ/MM/AAAA) :

--

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)**Rappel :**

En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par COLLEGE MAURICE CALMEL. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec COLLEGE MAURICE CALMEL.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.